

Suivis de la mise en œuvre du PGMR révisé 2016-2020

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement	
ORIENTATION 1 : FAVORISER LA GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES						
1.1	Sensibiliser l'ensemble des intervenants du territoire à la gestion des matières résiduelles	ISÉ	<p>Élaborer un plan de communication incluant notamment :</p> <p>Publier périodiquement de l'information sur la gestion des matières résiduelles dans les bulletins municipaux;</p> <p>Concevoir et promouvoir des outils de communication en ISÉ pour les secteurs des multilogements et des ICI (2016);</p> <p>Éditer une liste électronique des récupérateurs présents sur le territoire (2017).</p>	Municipalités locales / MRC	2016 : Réalisation du Plan de communication	Réalisation du Plan de communication en cours.
					2017 : Diffusion	
					2018 : Diffusion	
					2019 : Diffusion	
					2020 : Diffusion	
1.2	Actualiser annuellement les programmes d'information, sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	ISÉ	<p>Élaborer et mettre en œuvre des indicateurs de suivi de la performance des programmes et des mesures initiés dans le cadre du PGMR.</p> <p>Mettre en place un comité de suivi du PGMR.</p> <p>Ajuster annuellement les programmes ISÉ en fonction des résultats obtenus.</p>	MRC	2016	Élaboration des indicateurs de suivis en cours.
					2017	
					2017 à 2020	

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
1.3	Exiger que chaque municipalité produise un bilan annuel des matières résiduelles générées sur son territoire et de celles récupérées dans le cadre des programmes de collectes municipales	Acquisition de connaissances	Formuler par la MRC une requête auprès des municipalités locales de son territoire afin qu'elles produisent un rapport annuel.	Municipalités locales/MRC	2016 à 2020	Mesure réalisée et sera réalisée annuellement.
1.4	Présenter au conseil de la MRC l'état d'avancement du PGMR	ISÉ	Élaborer un bilan régional (à la dimension de la MRC) présentant l'état d'avancement du PGMR, l'atteinte des objectifs et les coûts afférents.	MRC	2016 à 2020	Mesure réalisée et sera réalisée annuellement.
1.5	Évaluer l'impact d'une taxation modulée pour favoriser la participation des ICI à des programmes de collecte sélective et de collecte des matières organiques	Encadrement	Évaluer les avantages économiques et environnementaux de l'imposition d'une taxation modulée aux ICI qui participent à des programmes de collecte.	Municipalités locales	2017	Mesure non débutée.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
1.6	Adopter par la MRC un droit de regard sur la provenance des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement.	Réglementation	Élaborer et adopter par règlement un droit de regard sur la provenance des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement.	MRC	2016	Mesure en cours de réalisation.
ORIENTATION 2 : FAVORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE, LE RÉEMPLOI ET L'AUGMENTATION DU TAUX DE RÉCUPÉRATION						
2.1	Promouvoir l'herbicyclage	ISÉ/ financement	<ul style="list-style-type: none"> Développer un programme de subvention à l'achat de lames à déchiqueter la pelouse pour toutes les municipalités de la MRC. Assumer 60 % du coût d'achat et d'installation de telles lames avec un budget annuel maximum de 5 000 \$. 	Municipalités locales	2016 à 2020	Mesure non débutée.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
2.2	Promouvoir le compostage domestique	ISÉ/ financement	<ul style="list-style-type: none"> Publiciser auprès de ses municipalités locales le programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) du MDEELCC. Promouvoir les journées de formation sur le compostage domestique. Poursuivre le programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique et d'un bac de cuisine pour toutes les municipalités de la MRC. 	Municipalités locales / MRC	2017 à 2020	<p>Mesure concernant le programme ACDC abandonnée puisque le programme n'est plus en vigueur.</p> <p>Journée de formation sur le compostage réalisée dans quelques municipalités. Les municipalités de Napierville et de Saint-Jacques-le-mineur ont offert des formations sur le compostage à leurs citoyens. D'autres formations seront également offertes au cours des années qui viennent.</p> <p>La mesure visant à subventionner l'acquisition de composteurs domestiques est en cours. La municipalité de Napierville a distribué 50 composteurs à ses citoyens tandis que la municipalité de Saint-Rémi en a subventionné 6.</p>

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
2.3	Favoriser l'adhésion des ICI au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec	Encadrement	Appliquer par la MRC le principe d'exemplarité, qui est un moteur important de mobilisation, en s'inscrivant au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée.
			Favoriser l'adhésion des ICI, incluant les municipalités, au programme « ICI ON RECYCLE » de Recyc-Québec par une campagne de sensibilisation.		2017 à 2020	
2.4	Élaborer et promouvoir la mise en application d'une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	Encadrement	Élaborer une politique d'achat environnemental par la MRC.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée
			Adopter par la MRC et les municipalités locales une politique d'achat environnemental.		2017	
2.5	Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de la collecte sélective	Encadrement	Évaluer l'impact sur les taux de récupération des matières recyclables du changement de fréquence de la collecte sélective sur le territoire de Hemmingford.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure en cours.
			Modifier la fréquence de la collecte sélective dans les différentes municipalités locales, si les résultats du projet à Hemmingford sont probants.		2017 à 2020	Mesure en attente de l'information requise.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
2.6	Intervenir auprès du gouvernement québécois pour qu'il développe de nouveaux programmes de récupération	Politique	Exercer des démarches auprès du gouvernement pour qu'il implante des programmes de récupération et de valorisation efficaces des pneus hors normes et des plastiques agricoles.	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée
2.7	Obliger le secteur des multilogements et celui des ICI à participer à un programme de collecte sélective	ISÉ/ Règlementation	<p>Adopter ou modifier les règlements pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à tous les ICI et multilogements d'utiliser le service de collecte sélective, jusqu'à concurrence d'un maximum de 3 bacs roulants de 360 litres par adresse civique; • Obliger les ICI et multilogements dont les besoins excèdent le nombre de bacs de récupération maximum établi à contracter avec une entreprise privée de récupération; • Obliger les gestionnaires de multilogements et d'ICI à informer leur municipalité des mesures qu'ils ont appliquées et des résultats qu'ils ont obtenus dans les domaines du recyclage, de la réduction à la source, du réemploi et de la valorisation des matières résiduelles; • Interdire le dépôt de matières recyclables (Papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels) dans la collecte des ordures. 	Municipalités locales / MRC	2017	Mesures non réalisées. Toutefois, toutes les propriétés générant un volume de matières recyclables comparable à une habitation résidentielle peuvent utiliser les services de collectes municipales

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
2.8	Publiciser les différents volets du programme de la Table de récupération hors foyer disponibles pour les municipalités	ISÉ	Développer des outils de communication auprès des municipalités pour les informer des aides financières disponibles pour l'implantation de bacs de recyclage dans les aires publiques.	MRC	2016	Mesure réalisée.
2.9	Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur tout le territoire de la MRC	ISÉ	Documenter les meilleures pratiques de récupération des produits agricoles.	Municipalités locales / MRC	2017	Mesure non réalisée
			Promouvoir les programmes et les points de collecte AgriRécup.		2017	Mesure réalisée
			Implanter la récupération des plastiques agricoles dans la mesure où le gouvernement intervienne afin de favoriser le développement d'un programme de récupération de ces plastiques et, plus spécifiquement, les plastiques maraîchers de type paillis.		2018	Mesure non réalisée

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement	
ORIENTATION 3 : APPLIQUER UN PROGRAMME DE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DE GESTION DE BOUES						
3.1	Implanter le scénario retenu pour la gestion des matières organiques	Encadrement/ réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des résidus verts (gazon, feuilles, branches, sapins de Noël, etc.) par apport volontaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Négocier avec 6 à 7 fermiers la possibilité de procéder à un co-compostage des feuilles à la ferme, sinon évaluer la possibilité de partenariat avec des MRC voisines qui prévoient la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques ou confier au privé le mandat de traiter les résidus alimentaires et des résidus verts; ○ Adapter les dépôts et écocentres pour permettre à tous les citoyens d'y déposer par apport volontaire les feuilles, les branches et autres résidus verts; 	Municipalités locales / MRC	2016	Mesure non réalisée
					2017	<p>Mesure en cours.</p> <p>Les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde, Saint-Jacques-le mineur, Saint-Rémi et de Napierville ont des points de dépôts ou collecte les branches.</p> <p>Les municipalités de Sainte-Clotilde et de Saint-Rémi acceptent les feuilles dans leurs points de dépôts.</p> <p>Les municipalités de Napierville, Saint-Rémi et</p>

Mesure	Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
					Sainte-Clotilde récupèrent les sapins de Noël.
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Réglementer pour interdire le dépôt des résidus verts dans la collecte des ordures ménagères. 		2018	Mesure non réalisée.
		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des résidus alimentaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Procéder à l'appel d'offres pour la fourniture et la distribution de bacs aux foyers et ICI sur le territoire urbain de Saint-Cyprien-de-Napierville où sera effectuée la collecte des résidus alimentaires. ○ Procéder à un appel d'offres pour la collecte porte-à-porte des résidus alimentaires sur le territoire identifié pour cette collecte. ○ Favoriser l'utilisation des composteurs domestiques (mesure 2.2) pour les milieux non desservis par la collecte porte-à-porte des résidus alimentaires. 		2017	Mesure non réalisée.
		<ul style="list-style-type: none"> • Réglementer pour interdire le dépôt des matières organiques dans la collecte des ordures ménagères. 		2020	Mesure non réalisée.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
3.2	Effectuer le suivi annuel des taux de récupération des matières organiques et ajuster le programme selon les résultats obtenus	Acquisition de connaissances	Élaborer et mettre en œuvre des indicateurs de suivi de la performance du scénario de gestion des matières organiques par le comité de suivi du PGMR.	Municipalités locales/MRC	2018	Mesure non réalisée.
			Élargir la collecte de porte-à-porte des résidus alimentaires à d'autres centres urbains du territoire de planification, si on ne tend pas à l'atteinte des objectifs.		2018	Mesure non réalisée.
3.3	Implanter, dans chacune des municipalités, un programme de suivi et de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques	Encadrement/ acquisition de connaissances/ réglementation	Implanter par chacune des municipalités un programme de suivi et de contrôle de la vidange des boues de fosses septiques en respect avec le Règlement Q-2, r. 22.	Municipalités locales	En cours	Mesures en cours.
			Appliquer, dans les municipalités, un programme de suivi afin de documenter les quantités de boues de fosses septiques produites et dédiées à la valorisation et à l'élimination.		2016 à 2020	Les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde, Canton de Hemmingford, Saint-Edouard, Saint-Jacques-le-Mineur et Saint-Rémi réalisent un suivi.
			Demander aux municipalités de déposer à la MRC un rapport indiquant le nombre de fosses septiques vidangées et les quantités de boues valorisées afin de produire un bilan régional.		2016 à 2020	Pour 2016, les municipalités ont eu à fournir le nombre de fosses septiques vidangées. En 2017, les quantités vidangées seront également demandées.

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
3.4	Promouvoir la valorisation des boues d'épuration municipales	ISÉ	Promouvoir la valorisation des boues d'épuration municipales, par la mise en œuvre par la MRC d'un programme ISÉ auprès des municipalités locales.	Municipalités locales / MRC	2016 à 2020	<p>Mesure réalisée en partie.</p> <p>La promotion de la valorisation des boues n'a pas été réalisée.</p> <p>La MRC a demandé aux municipalités les quantités traitées.</p>
			Demander aux municipalités de déposer à la MRC un rapport sur le suivi de la qualité des boues municipales vidangées et sur les quantités valorisées afin de produire un bilan régional.			
ORIENTATION 4 : FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD						
4.1	Évaluer la possibilité de standardiser les dépôts de collecte dans chacune des municipalités de la MRC	Encadrement	Évaluer la possibilité de standardiser les dépôts de collecte dans chacune des municipalités afin d'assurer une desserte optimale des citoyens.	Municipalités locales / MRC	2017	<p>Mesure non réalisée en partie.</p> <p>Les municipalités de Saint-Michel et de Saint-Rémi utilisent des conteneurs pour la récupération du carton.</p>
			Surveiller ce qui est placé dans les conteneurs de récupération des dépôts et écocentres pour en maximiser le recyclage et pour éviter la présence de déchets.		2017 à 2020	
			Maintenir la collecte du carton dans les dépôts municipaux et écocentres présents sur le territoire de planification.		En cours	

Mesure		Type d'action	Moyens	Acteur responsable	Mise en œuvre prévue	Avancement
4.2	Favoriser la réutilisation et la valorisation des encombrants	Encadrement	Favoriser la réutilisation et la valorisation des encombrants récupérés dans les dépôts et écocentres en lieu et place de leur élimination.	Municipalités locales	2017	Mesure non réalisée
			Évaluer la pertinence d'établir une collecte des encombrants sur appel pour toutes les municipalités, afin d'augmenter le taux de récupération.			
4.3	Favoriser le recyclage et la valorisation des résidus de CRD	Encadrement/ Réglementation	Évaluer la possibilité d'exiger de tous les demandeurs de permis de construction, de rénovation ou de démolition, soit un plan de gestion des matières résiduelles ou de les obliger à acheminer leurs résidus dans un centre de valorisation et exiger une reddition de compte auprès de la municipalité locale.	Municipalités locales	2017	Mesure non réalisée
			Acheminer à des infrastructures de valorisation ou de recyclage les résidus de béton, de brique et d'asphalte générés lors de travaux de voirie et de CRD lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments municipaux.			